

Mise au rebut des anciens appareils



Cet appareil comporte les symboles conformes à la directive européenne 2012/19/EU sur les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE).

DEEE couvre à la fois les substances polluantes (pouvant avoir des retombées négatives sur l'environnement) et les composants de base (pouvant être ré-utilisés). Il est important de soumettre les déchets DEEE à des traitements spécifiques, afin d'enlever et éliminer tous les polluants de manière adéquate et de récupérer et recycler tous les matériaux.

Toute personne peut jouer un rôle important en veillant à ce que les déchets DEEE ne deviennent pas un problème environnemental ; pour cela, il est essentiel de suivre quelques règles de base :

- Les DEEE ne doivent pas être traités comme des déchets ménagers.
- Les DEEE doivent être remis aux points de collecte appropriés gérés par la municipalité ou par des sociétés reconnues. Dans de nombreux pays, pour des DEEE encombrants, la collecte à domicile peut être organisée.

Dans de nombreux pays, lorsque vous achetez un nouvel appareil, l'ancien peut être retourné au détaillant qui est en devoir de le récupérer sans frais de manière individualisée, tant que l'équipement est de type équivalent et a les mêmes fonctions que l'équipement fourni.

Conformité

En apposant la marque  sur ce produit, nous confirmons la conformité à toutes les obligations européennes concernant la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité, applicables selon la loi à ce produit.

Garantie

La garantie minimale est : 2 ans pour les pays de l'UE, 3 ans pour la Turquie, 1 an pour le Royaume-Uni, 1 an pour la Russie, 3 ans pour la Suède, 2 ans pour la Serbie, 5 ans pour la Norvège, 1 an pour le Maroc, 6 mois pour l'Algérie, pas de garantie légale requise pour la Tunisie.